

**WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 08 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
le huit avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_34**

↳ Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Pas-de-Calais (CIDFF 62) - Permanences juridiques Wimille-Wimereux - Convention de financement du partenariat 2026.

-----  
**Date de la convocation**

▪ 02 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

**A été nommé secrétaire de séance**

**M. DEVIN Serge**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

**CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES  
DU PAS-DE-CALAIS (CIDFF 62)  
PERMANENCES JURIDIQUES WIMILLE-WIMEREUX  
CONVENTION DE FINANCEMENT DU PARTENARIAT 2026**

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Pas-de-Calais (CIDFF) est une association poursuivant des objectifs visant à favoriser l'accès au droit, à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes et à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Soucieuse de tenir des permanences décentralisées, l'Association a sollicité les communes de Wimereux et Wimille qui ont répondu favorablement.

Ainsi, une permanence est organisée, tout au long de l'année 2026, une fois par mois par alternance, dans laquelle les personnes sont reçues sur rendez-vous.

Le lieu de celle de Wimereux se situe au Centre SocioCulturel Audrey Bartier.

Pour cela, chaque Collectivité, en plus de la mise à disposition gratuite des locaux, apporte une contribution de 1 155 € (*mille cent cinquante-cinq euros*) chacune.

Une convention tripartite vient rappeler les droits et obligations de chacune des parties.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Rousseau, ayant quitté la salle où se tient l'Assemblée, n'a pas pris part au vote),**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le projet du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Pas-de-Calais (CIDFF) de tenir des permanences juridiques mensuelles en alternance sur les Communes de Wimereux et Wimille.

**DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de financement et tous les actes en découlant.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

**Serge DEVIN.**

**#signature#**